



DEPARTEMENT DU RHONE  
**Mairie de Saint Just d'Avray**



## Compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017

**Membres présents à la séance:** Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, JM DURDILLY, R. MAYNARD, JM GARNIER, JF LACROIX, S. VIGNON, B. BOURBON, G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN.

Absents excusés : M. DUCROS a donné pouvoir à C. GALILEI, S. CORGIER a donné pouvoir à JF. LACROIX, AM. LLOMBARD a donné pouvoir à G. CHARPIN, Y. MOREAU.

Absents : S. KASPRZYK

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2017.
- 2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, année 2016.
- 3/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR année 2016.
- 4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2016.
- 5/ Délibération pour répartitions des charges du cabinet médical refacturées à M. CANDELIER, ostéopathe.
- 6/ Avis sur le projet de Parc Eolien du Beaujolais vert.

Questions diverses.

Rapport d'activité 2016 de la COR.

Présentation du devis de Couleur Agencement pour le Totem du commerce multi-activités.

\*\*\*\*\*

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2017.**

\*\*\*\*\*

### **2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, année 2016.**

Comme chaque année, Madame le Maire soumet au conseil municipal, afin qu'il donne acte de la communication, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016 établi par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Rhône-Loire-Nord, compétent en matière de gestion du service de distribution de l'eau potable dans la commune.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

JF. LACROIX, délégué de la commune, présente le rapport du service public de distribution d'eau potable. 1,67% d'augmentation sur le prix au m<sup>3</sup>, soit 3.23 €/m<sup>3</sup>.

Une partie du réseau a été rénovée (environ 9 km). La longueur du réseau reste inchangée (environ 1500 km).

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **3/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR année 2016.**

Madame le Maire soumet au conseil municipal, afin qu'il donne acte de la communication, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016 établi par la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière de gestion du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la commune.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

Recette de la Redevance spéciale : 398 000 €.

121 professionnels ont signé une convention pour l'élimination des ordures ménagères.

215 kg de déchets sont collectés par an et par habitant.  
Augmentation du nombre de passages dans les déchetteries.  
Le coût de la collecte ordures ménagères est de 50 € par habitant  
Coût total de l'ensemble des déchets : 77 € par habitant (référence nationale : 89 € par habitant)  
Taxe d'ordures ménagères : elle reste identique à l'année dernière.  
Le mode de collecte va certainement changer (collecte latérale) qui pourrait amener des regroupements des points de collecte.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2016.**

Madame le Maire soumet au conseil municipal, afin qu'il donne acte de la communication, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016 établi par la communauté de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière de gestion du service assainissement dans la commune.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le rapport.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **5/ Délibération pour répartition des charges du cabinet médical refacturées à M. CANDELIER, ostéopathe**

Madame le Maire propose la répartition des charges du cabinet médical refacturées à M. CANDELIER, ostéopathe, de la manière suivante :

##### **ELECTRICITE**

ABONNEMENT	Mairie 50 % (local médecin utilisé par les infirmiers) Ostéopathe 50%
CONSOMMATION	Mairie 0 % Ostéopathe 100%

##### **EAUX**

ABONNEMENT	Mairie 50 % (local médecin utilisé par les infirmiers) Ostéopathe 50%
CONSOMMATION	MAIRIE 0 % Ostéopathe 100%

##### **CHAUFFAGE**

CONSOMMATION	MAIRIE 20 % zone non chauffée à proximité : local médecin. Ostéopathe 80%
--------------	--

Un acompte de 90 € sera versé mensuellement et une régularisation sera effectuée en fin d'année.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**6/ Avis sur le projet de Parc Eolien du Beaujolais vert.**

Madame le Maire rappelle l'avis d'enquête publique qui a été affichée du 29/08/2017 au 10/10/2017.

Elle rappelle que le projet est de 4 éoliennes qui seront implantées sur la commune de Valsonne au sud des monts du Beaujolais, dans le massif forestier entre Montoux au sud et le col du Pilon au nord.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis, après avoir mis à disposition de chaque conseiller pour consultation le projet du Parc Eolien du Beaujolais vert.

Considérant que la commune est peu impactée, le conseil municipal émet un avis favorable.

**Adopté à 11 voix pour et 1 abstention.**

\*\*\*\*\*

**Questions diverses.**

- Rapport d'activités de la COR disponible en mairie ou en ligne sur le site de la COR.
  
- Présentation du devis de Couleur Agencement pour le totem du commerce multi-activités: 5081 €  
Un autre fournisseur a été contacté.
  
- La question d'un cadeau offert aux employés municipaux pour Noël est soulevée. Le sujet sera ré-évoqué ultérieurement.
  
- 44 réponses positives ont été reçues pour la journée festive des anciens à Lamure/Azergues.
  
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier 2018 à 11h00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 12 décembre 2017, 20h30

Le Maire

Christine GALILEI

